

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_01

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Information de la
démission de M.
Didier Nouzilleau de
son groupe politique
« Trignac en Action »**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
 Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
 Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
 Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
 Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
 Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
 Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
 Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

25 septembre 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

1

Et que la convocation
avait été faite le

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

17 septembre 2025

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Didier NOUZILLEAU, membre du groupe politique « Trignac en Action », vient de nous informer par mail en date du 12 septembre 2025, de son souhait de quitter le groupe politique « Trignac en Action » mais sans mettre fin à son mandat de conseiller municipal.

Le Maire et le Conseil doivent en prendre acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Considérant la demande de M. Didier NOUZILLEAU, de quitter le groupe politique « Trignac en Action »,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT